

Règlement particulier du 45^{ème} éco-tournoi de Montrouge

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

Le tournoi est autorisé sous le numéro **XXX** et sous le nom **45^{ème} éco-tournoi de Montrouge**. Il se déroulera les **24 et 25 mai 2025** au gymnase Maurice Genevoix – 11 Rue d'Arcueil 92120 Montrouge, sur 5 terrains.

1.1 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.

1.2 Tout-e participant-e doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.

1.3 Le Juge-Arbitre de la compétition est Jean-Claude Derniaux. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout-e participant-e qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2. Le Juge arbitre est en droit de sanctionner ou de disqualifier totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

1.4 Le GEO principal du tournoi est Owen Syrett, accompagné de Delphine Bechler.

Article 2 : séries et tableaux

2.1 Le 45^{ème} éco-tournoi de Montrouge est un tournoi National qui s'adresse à toute personne jouant dans les catégories « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran ».

2.2 Il est ouvert **aux séries N2 à D7 dans les tableaux de doubles hommes, doubles dames et doubles mixtes**. Les tableaux seront découpés en 3 ou 4 séries en fonction du CPPH, modifiables selon le nombre de participants et l'ordre d'arrivée des inscriptions. L'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de séries en fonction du nombre de participants mais également pour assurer un niveau homogène.

2.3 Les doubles hommes et doubles dames se joueront intégralement le samedi, et les doubles mixtes intégralement le dimanche.

2.4 Tous les tableaux se joueront avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.

2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x). En cas de faible affluence, le comité se réserve le droit de fusionner des tableaux.

2.6 Les tableaux seront ouverts avec un minimum de 4 paires inscrit-es.

Article 3 : inscriptions

3.1 La date limite d'inscription est fixée au **24 avril 2025**. Les CPPH seront arrêtés à cette date pour la répartition, la confection et la validation des tableaux.

3.2 Pour respecter la règle qui interdit un écart de plus de 16 fois dans un tableau entre le meilleur et le plus faible CPPH, il est conseillé de former des paires avec des joueur (se)s de même niveau de classement.

3.3 La date du tirage au sort est fixée au **9 mai 2025**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.

3.4 Les inscriptions s'effectueront **en ligne sur badnet/ebad**.

3.5 **Le règlement s'effectuera en ligne sur badnet/ebad avant le tournoi.**

3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard (c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements). Le règlement des frais d'engagement du tournoi des deux compétiteurs validera l'inscription en ligne de la paire complète. Toute modification ou annulation d'inscription doit être précisée par mail à smm.bad.tournoimontrouge@gmail.com. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception.

3.7 Les frais d'inscription par personne sont les suivants, **17€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux**. (Ces tarifs incluent 2€ de participation FFBAD).

3.8 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueur-ses doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00.

3.9 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : forfaits

4.1 Toute personne s'inscrivant au 45^{ème} éco - tournoi de Montrouge doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits (article 2.17 du Règlement Général des Compétitions).

4.2 Tout-e joueur-se devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part au comité organisateur dans les plus brefs délais en envoyant un email à l'adresse smm.bad.tournoimontrouge@gmail.com

Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le-a joueur-se doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli.

Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur. Si aucun justificatif n'est transmis, une facture sera envoyée au club d'appartenance.

4.3 Lorsque l'un-e des membres d'une paire de double est défaillant-e, son ou sa partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le-a joueur-se peut proposer un-e remplaçant-e. Sinon, le comité organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un-e joueur-se pour compléter la paire.

Article 5 : déroulement

5.1 Les convocations seront disponibles sur badnet/ebad une semaine avant le tournoi. En cas d'envois de convocations successifs, il faudra tenir compte de la dernière convocation envoyée. Toute personne participant au tournoi doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où elle est convoquée. En cas de retard, elle doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclarée forfait lors de son premier match.

5.3 Tout-e participant-e souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré-e forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur ([Le Guide du Badminton | Fédération Française de Badminton \(ffbad.org\)](https://www.ffbad.org/) – Texte 03.07), est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit

5.5 Les volants sont à la charge des participant-es. En cas de désaccord entre joueur-ses, le volant officiel du tournoi est RSL Tourney 3.

5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un-e participant-e peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui, si possible, désigne un-e arbitre ou faisant office.

5.8 Le temps minimum de repos entre deux matchs est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9 Seules ont accès au plateau de jeu les personnes appelées à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.

5.10 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.11 La participation au 45^{ème} éco-tournoi de Montrouge requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.12 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

5.13 Tout-e participant-e est susceptible d'être photographié-e ou filmé-e pendant la durée du tournoi. Ces documents seront visibles sur les pages Instagram et Facebook ou tout autre support de communication du club. Sur demande écrite d'un-e participant-e, les documents le-a concernant seront retirés.